

Office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (OCAB)

Contact



Adresses

Office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (OCAB)
Case postale 716
Espace de l'Europe 2
2002 Neuchâtel



Mail

ocab@ne.ch



Téléphone

032 889 66 30



Site

www.ne.ch/ocam



Fax

032 722 03 66



Horaires

Informations complémentaires

Statut juridique

Administration cantonale

Buts

L'office cantonal de l'assurance-maladie et des bourses d'études (OCAB) est un office du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS). L'OCAB est chargé:

- De la réduction individuelle des primes LAMal (subsidés LAMal);
- De la gestion et du contrôle de l'affiliation LAMal;
- Du contentieux LAMal;
- De l'octroi des bourses et prêts d'études.

GSR - Guide social romand - www.guidesocial.ch

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : gsr@artias.ch